

Commune De Villers-en-Cauchies

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2010



Copyright: Michel Courbet

SOMMAIRE**N° de page :**

1.	LE MOT DU MAIRE	3
2.	VIE MUNICIPALE	4
2.1	Budget primitif 2010	4
2.2	Budget primitif 2010 - Section de fonctionnement	4
2.2.1	Dépenses de fonctionnement	4
2.2.2	Recettes de fonctionnement	5
2.3	Budget primitif 2010 - Section d'investissement	5
2.3.1	Dépenses d'investissement	5
2.3.1.1	Étude CADRE DE VIE	5
2.3.1.2	École Marie CURIE.....	6
2.3.1.3	Transfert et mise aux normes de la cantine périscolaire - site Roger SALENGRO.....	6
2.3.1.4	Acquisition de matériel roulant.....	6
2.3.1.5	Mise aux normes et modernisation de la bibliothèque.....	6
2.3.1.6	Restauration de la sacristie.....	6
2.3.1.7	Travaux de voirie	6
2.3.2	Recettes d'investissement.....	7
2.4	Budget de l'eau et de l'assainissement 2010	7
2.4.1	Budget annexe des eaux 2010 - Section de fonctionnement.....	8
2.4.1.1	Dépenses de fonctionnement	8
2.4.1.2	Recettes de fonctionnement	8
2.4.2	Budget annexe des eaux 2010 - Section d'investissement	8
2.4.2.1	Dépenses d'investissement.....	8
2.4.2.2	Recettes d'investissement.....	8
2.4.3	Composante du prix de l'eau :	8
2.5	Résumé des réunions de Conseil Municipal	9
2.5.1	Sacristie : projet de restauration	9
2.5.2	Désaffectation de bâtiments communaux	9
2.5.3	École.....	9
2.5.4	Maintenance des alarmes des bâtiments publics.....	9
2.5.5	Bibliothèque municipale, budget de fonctionnement 2010.....	9
2.5.6	Cantine et garderie : fixations des tarifs 2010.....	10
2.5.7	SIVOM : participation communale 2010	10
2.5.8	Participation SIDEC 2010.....	10
2.5.9	Renouvellement du parc des extincteurs	10
2.5.10	Salle des fêtes et de réception : tarifs et modalités de location 2010.....	10
2.5.11	Location du parc communal	11
2.5.12	Centre de Loisir Sans Hébergement 2010.....	11
2.5.13	Rémunérations : directeur, sous-directeur et moniteur	11
2.5.14	Indemnités kilométriques.....	11
2.5.15	BUDGET DES EAUX - Admission en non-valeur	11
2.5.16	Vente de vélos.	12
2.5.17	Cadeaux de naissance.	12
2.5.18	Emplois estivaux - service technique.....	12
2.5.19	Étude diagnostic des réseaux d'assainissement et du bassin versant du vert fossé.....	12
2.5.20	Évaluation des risques professionnels et création d'un document unique	12
2.6	Bibliothèque	12
2.7	Concours maisons fleuries	12
2.8	Centre de Loisirs Sans Hébergement	13
3.	TRAVAUX	13
3.1	Valorisation du terrain face mairie	13
3.2	Nettoyage du dépôt	13
3.3	Chemin de l' « arbriselle »	14
3.4	Sécurité routière.....	14
3.4.1	Parking du monument aux Morts.....	14
4.	FESTIVITÉS et SORTIES	14
4.1	Inauguration de l'extension de l'école Marie CURIE	14
4.2	Parcours du cœur	15
4.3	Sortie FOOT	16
4.4	Noce d'Or	16
4.5	Repas des Aînés.....	16
4.6	1er mai - Fête du travail	17
4.7	Cérémonie du 8 Mai.....	18
4.8	Calendrier des prochaines festivités 2010 - Rappel	19
5.	VIE ASSOCIATIVE	19
5.1	A.T.T.V.....	19
5.2	Vélo santé	19
5.3	F.C.V.....	20
5.4	Villers en fête.....	20
6.	VIE INTERCOMMUNALE	21
6.1	Collecte des encombrants	21
6.2	Plantation de fleurs	21
6.3	Fonds de concours communautaire.....	21
7.	VIE PRATIQUE : INFORMATIONS DIVERSES	22
7.1	Message associatif.....	22
7.2	Nid de guêpes ou d'abeilles.....	22
7.3	GDF : N° de téléphones utiles.....	22
7.4	S.I.V.O.M : aide a domicile	23
7.5	Cambrésis emploi.....	24
7.6	Affiche « intervillages »	26

1. LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Chères Villersaises, chers Villersois,

Pour chacun d'entre nous, le printemps est, avant tout, synonyme du réveil de la nature et de l'arrivée des beaux jours. Mais, pour les élus, c'est aussi la saison des budgets, moment fort de la vie municipale. Parmi bien d'autres sujets, ce bulletin municipal a pour vocation de vous présenter les grandes lignes des budgets de la commune et de la régie des eaux, tous deux discutés et votés en mars dernier.

Trop techniques et inutilement lourdes aux yeux de certains, ces explications apparaîtront peut-être insuffisamment détaillées pour d'autres... Quoi qu'il en soit, elles ont au moins le mérite d'exister pour la deuxième année consécutive, avec l'ambition de répondre clairement à l'attente du plus grand nombre qui veut savoir à quoi sert l'argent public dont dispose la Municipalité.

En 2009, l'essentiel des fonds disponibles a été utilisé pour payer une partie des prestations intellectuelles commandées par la commune (Plan Local d'Urbanisme et diverses études en cours) et, surtout, mener à bien le projet de regroupement scolaire sur le site Marie CURIE.

Cette année, la nouvelle page budgétaire va permettre d'aller plus loin. Vos élus ont préparé des budgets offensifs en investissement destinés à poursuivre une politique volontariste de modernisation des équipements municipaux pour améliorer l'accueil et la sécurité des Villersois(es). La création d'une cantine et d'un véritable dortoir scolaire est prioritaire. Des travaux sont également prévus à la bibliothèque. La salle des sports fera elle-même l'objet d'une rénovation intérieure (hall d'accès, vestiaires et toilettes) dans l'intérêt des associations locales qui contribuent au dynamisme de notre village.

Au-delà de ces opérations de première importance, le plus grand défi auquel est confrontée la Municipalité, porte sur la fourniture d'eau potable à la population. En effet, dans les prochaines années, les pouvoirs publics procéderont à la fermeture définitive de notre captage parce qu'il n'est pas possible de le protéger contre les pollutions ambiantes. Sans attendre, les élus ont fait le choix de lancer prochainement la recherche d'une nouvelle ressource productive qu'il faudra ultérieurement sécuriser pour éviter tout risque sanitaire.

Financées sans augmentation de la part communale des impôts locaux et couvertes en partie par des subventions, toutes ces dépenses témoignent de la détermination du Conseil Municipal à vous offrir des services de qualité afin que VILLERS continue de se développer de façon harmonieuse pour le bien de tous.

C'est à cela que la Municipalité s'emploie de toutes ses forces.

Votre Maire
Pascal DUEZ

2. VIE MUNICIPALE

2.1 Budget primitif 2010

Le budget primitif 2010

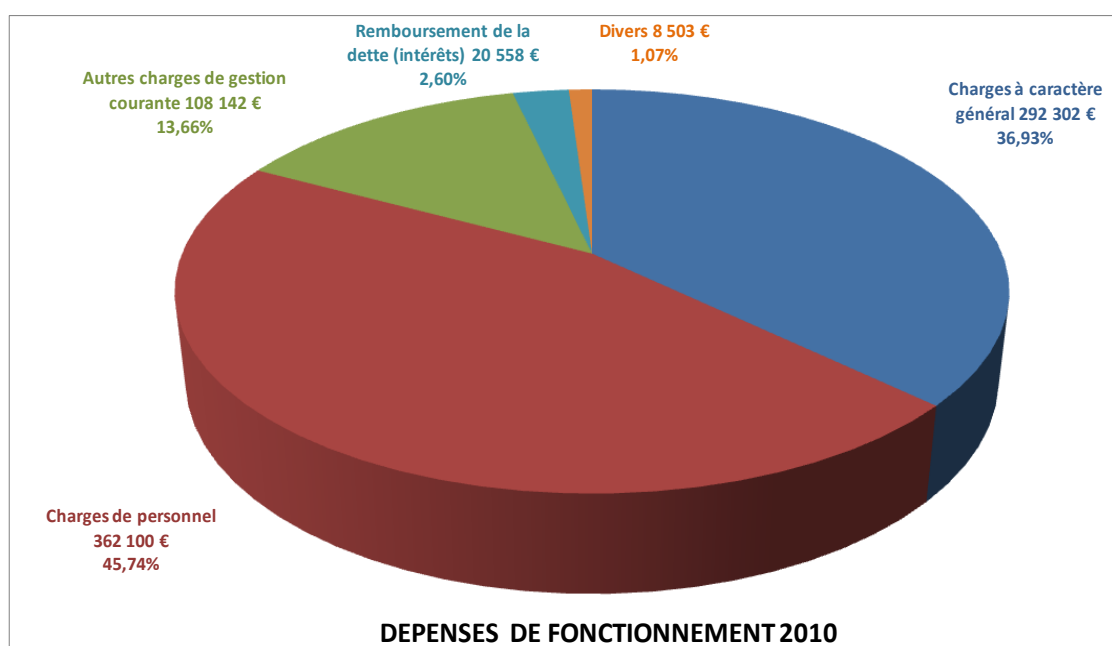
- est l'état comptable prévisionnel des dépenses et des recettes de la commune pour une période d'un an. Il constitue le seul tour d'horizon global de l'action municipale de l'année.
- répond aux exigences des instructions comptables et budgétaires M14 et M49 et couvre tous les secteurs d'activités de la commune : éducation, enfance, action culturelle, sports, loisirs, sécurité, propreté, environnement, fonctionnement des services, voirie, circulation, entretien des bâtiments communaux, constructions nouvelles ...
- a donné lieu à un débat d'orientation budgétaire dont les conclusions ont été finalisées en commission des finances (23 mars 2010) avant d'être validées, le 26 du même mois, par le Conseil Municipal. Si nécessaire, des décisions modificatives pourront intervenir en cours d'année sur proposition du Maire et après délibération du Conseil Municipal qui est souverain en la matière.
- s'équilibre, en recettes et dépenses, à 791 605 € en fonctionnement et à 555 836 € en investissement.

2.2 Budget primitif 2010 - Section de fonctionnement

Cette section reprend, en dépenses, toutes les charges courantes nécessaires à la bonne marche d'une commune à savoir : les frais de personnel, les achats de fournitures, d'électricité, de gaz et de téléphone, les frais financiers (paiement des intérêts des emprunts), les subventions aux associations et au C.C.A.S, etc. Des recettes doivent impérativement compenser, à hauteur égale, les frais de fonctionnement.

2.2.1 Dépenses de fonctionnement

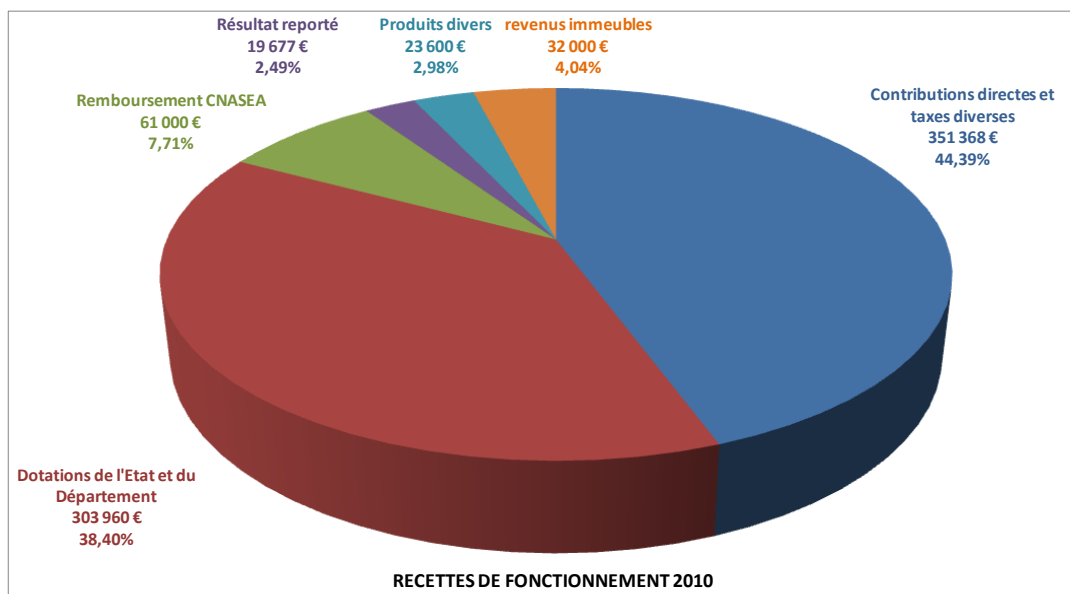
En 2010, les dépenses s'établissent à 791 605 €. Le poste le plus coûteux est celui de la masse salariale qui représente à lui seul 45,74% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement (362 100 €). Les charges à caractère général pèsent aussi pour un montant de 292 302 €. Ce chapitre comprend les fluides (eau, gaz, électricité), les carburants, l'alimentation, les travaux d'entretien, les assurances, l'affranchissement, les frais de télécommunications, les publications, les contrats de prestations de service.



2.2.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante, d'un montant de 791 605 €, proviennent principalement des impôts et taxes (351 368 €) qui constituent la première ressource financière de la commune et de diverses dotations versées par l'État et le Département (303 960 €). Cette année, malgré les besoins de financement qui restent importants, le Conseil Municipal a décidé de geler la fiscalité. Les taux d'imposition resteront identiques à ceux de 2009 et, très souvent, bien inférieurs à ceux qui s'exercent dans la plupart des villes et villages voisins.

Taxe d'Habitation 10,50 %	Taxe Foncier bâti 16,21 %.	Taxe Foncier non bâti 46,67 %.
--	---	---



2.3 Budget primitif 2010 - Section d'investissement

Cette section reprend toutes les dépenses uniques et non renouvelables de la commune (construction de nouveaux locaux, gros travaux de mise aux normes de bâtiments anciens et remboursement de la dette en capital). Des recettes doivent impérativement compenser, à hauteur égale, les opérations d'investissement engagées par la commune. Compte tenu de l'étroite marge de manœuvre financière dont elle dispose, la municipalité a du, cette année encore, faire des choix difficiles pour déterminer les opérations de première urgence.

2.3.1 Dépenses d'investissement

2.3.1.1 Étude CADRE DE VIE

Démarrée il y a un an, cette étude de niveau APS (Avant Projet Sommaire), qui est la première étape d'une démarche globale sur le cadre de vie, est terminée. Elle comporte, en plus d'un diagnostic territorial, les différents principes d'aménagement et esquisses destinées, à terme, à améliorer la qualité des espaces publics non bâtis. Le tout a été présenté au public le mardi 8 juin dernier. A cette occasion, les Villersois(es) ont pu s'exprimer librement sur les premières propositions présentées et qui sont susceptibles de modifications, au cours des prochains mois, dans le cadre d'une réflexion plus poussée. Pour l'instant, il convient de payer le cabinet paysagiste Aline LECOEUR (Lille) pour la prestation effectuée. Montant de l'étude FDAN (Fonds Départemental d'Aménagement du Nord): 20 500 €, subventionnés à hauteur de 80 % par le Département.

2.3.1.2 École Marie CURIE

Avec l'ouverture de quatre nouvelles classes sur le site Marie CURIE, le regroupement scolaire est désormais acquis. Pour autant, il reste beaucoup à faire pour réorganiser et mettre en sécurité le bâtiment le plus ancien mais aussi améliorer un des accès à l'école. Cette année, la priorité a donc été donnée à la création d'un véritable dortoir : 30 lits seront mis à disposition pour la sieste des Maternels. Par ailleurs, le chemin reliant la rue DEMOULIN-MOREAU à l'école sera aménagé pour le rendre vraiment praticable. Les travaux débiteront après obtention des subventions sollicitées auprès de l'État et du Département du Nord.

2.3.1.3 Transfert et mise aux normes de la cantine périscolaire - site Roger SALENGRO

Ce dossier avance dans le bon sens. Une subvention FDST (34 533 €) a été accordée par le Conseil Général du Nord et une enveloppe parlementaire (10 000 €) octroyée par le Sénateur Jacques LEGENDRE. Le dossier de permis de construire a été monté et envoyé pour instruction aux services de la DDTM. L'appel d'offres pour l'acquisition du matériel de cuisine et du mobilier de la salle de restauration va prochainement être lancé. Compte tenu des impératifs administratifs et de l'importance des travaux qui suivront, l'ouverture de la cantine périscolaire ne pourra se faire pour la rentrée de septembre 2010. Mais, le Conseil Municipal travaille, d'arrache-pied, pour rendre le site SALENGRO opérationnel dans les meilleurs délais.

2.3.1.4 Acquisition de matériel roulant

Désormais trop vétuste, le tracteur-tondeuse ISEKI ne peut plus être utilisé régulièrement. Dans ce contexte, la commune vient de faire l'acquisition d'un matériel plus puissant et polyvalent qui permettra d'entretenir plus efficacement le terrain de football et les espaces publics dont la surface augmente régulièrement. Un tracteur de marque « John DEERE », équipé d'une coupe avec bac de ramassage et d'une balayeuse, est désormais utilisé non seulement pour la tonte mais aussi pour l'arrosage des plantations, le désherbage et, ponctuellement, le nettoyage des fils d'eau. Prix d'achat : 37 733,80 TTC (tracteur) et 10 333,44 TTC € (balayeuse pour laquelle une demande de subvention est en cours).

2.3.1.5 Mise aux normes et modernisation de la bibliothèque

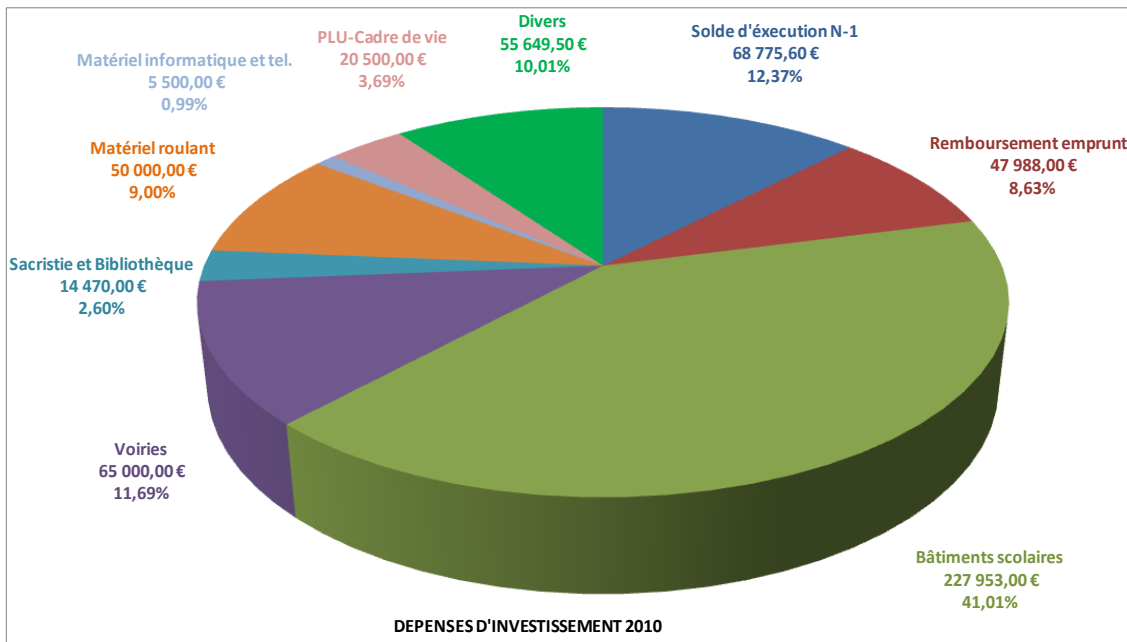
Dès que les subventions auront été accordées, la commune fera procéder à la pose d'une porte de secours et de trois châssis en double vitrage. Du mobilier de rangement sera également acquis pour présenter les ouvrages de plus en plus nombreux mis à disposition du public. Coût de l'opération : 8 970 € TTC.

2.3.1.6 Restauration de la sacristie

De l'avis des experts, cette partie de l'église se fragilise de plus en plus et risque de s'effondrer au moment où l'on s'y attendra le moins. Conscients des dangers réels, les élus ont confié à M. BRUNELLE (Architecte en Chef des Monuments Historiques) une mission d'élaboration de plans et d'estimation des travaux, préambule à toute intervention sur le bâtiment. Cette étude pré-opérationnelle fait l'objet d'une demande de subvention patrimoine auprès du Conseil Général du Nord. 5 500 € TTC

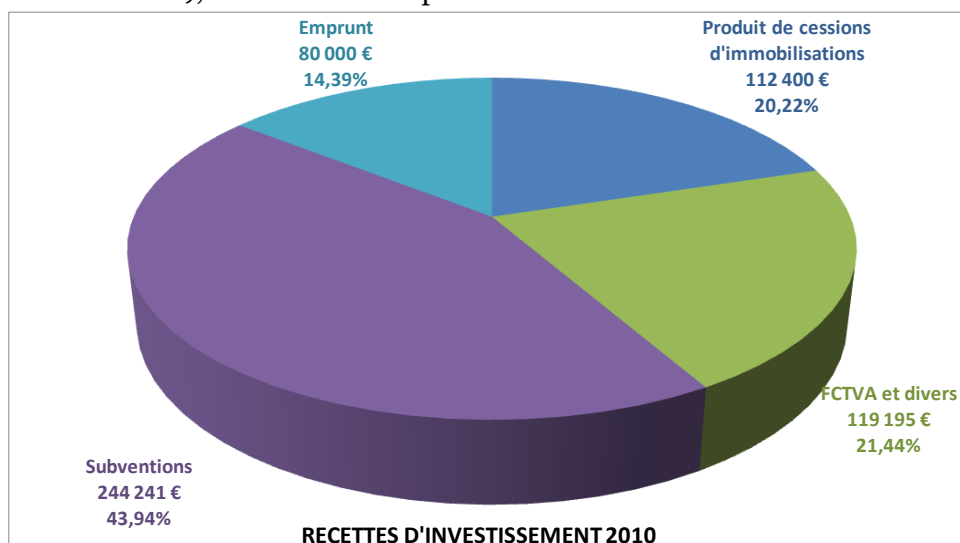
2.3.1.7 Travaux de voirie

Les dernières maisons de la résidence de La Houblonnière (tranche VIII) sont en cours de construction. Dès que le gros œuvre sera terminé, et au plus tard en septembre-octobre 2010, des travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE pour achever la voirie de la rue Louise TUILIEZ et l'ouvrir à la circulation. Coût estimé de l'opération : 65 000,00 € TTC.



2.3.2 Recettes d'investissement

Depuis des années, faute de Capacité d'Autofinancement (C.A.F) raisonnable, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne propre pour abonder confortablement les recettes d'investissement. Malgré l'encaissement de produits externes (subventions, FCTVA et vente de terrains à La Houblonnière), le recours à l'emprunt est incontournable.



2.4 Budget de l'eau et de l'assainissement 2010

Le budget des eaux 2010

- est un budget annexe de la commune.
- porte sur le fonctionnement de la régie des eaux qui comprend les services de distribution d'eau potable et d'assainissement mis en œuvre dans la commune.
- a été débattu au cours des réunions de commission de finances du début de l'année avant d'être avalisé par le Conseil Municipal le 26 mars dernier. Si nécessaire, il peut faire l'objet de décisions modificatives en cours de programmation.
- se divise en deux sections : le fonctionnement et l'investissement, lesquels doivent obligatoirement s'équilibrer en recettes et dépenses. Pour 2010, il est de 204 931 € au titre du fonctionnement et 333 683 € pour les investissements.

2.4.1 Budget annexe des eaux 2010 - Section de fonctionnement

2.4.1.1 *Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement sont de 204 931 € et se décomposent comme suit :

- 41 000 € travaux d'entretien et de réparation ;
- 15 000 € redevance reversée à l'agence de l'eau ;
- 33 361 € remboursement au SIVOM, analyses, etc.

Un montant de 100 880 € est reversé en section d'investissement en prévision de grosses réparations.

2.4.1.2 *Recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 204 931 €, dont 177 050 € proviennent du produit de la vente de l'eau.

2.4.2 Budget annexe des eaux 2010 - Section d'investissement

2.4.2.1 *Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 333 683 €. En mars dernier, le Conseil Municipal a inscrit au budget la réparation du château d'eau pour des raisons de sécurité. Suite à une consultation, un bureau d'études été missionné pour estimer le coût des travaux (272 568 € TTC), constituer le Dossier de Consultation des Entreprises, procéder à la mise en concurrence et diriger les travaux. Toutefois, la DDASS et l'agence de l'eau viennent d'obliger la commune à prioriser la recherche d'un nouveau captage (coût estimé à 465 000 € HT) avant de procéder à des travaux sur le château d'eau. Selon toute vraisemblance, cet équipement serait réparé en 2011.

2.4.2.2 *Recettes d'investissement*

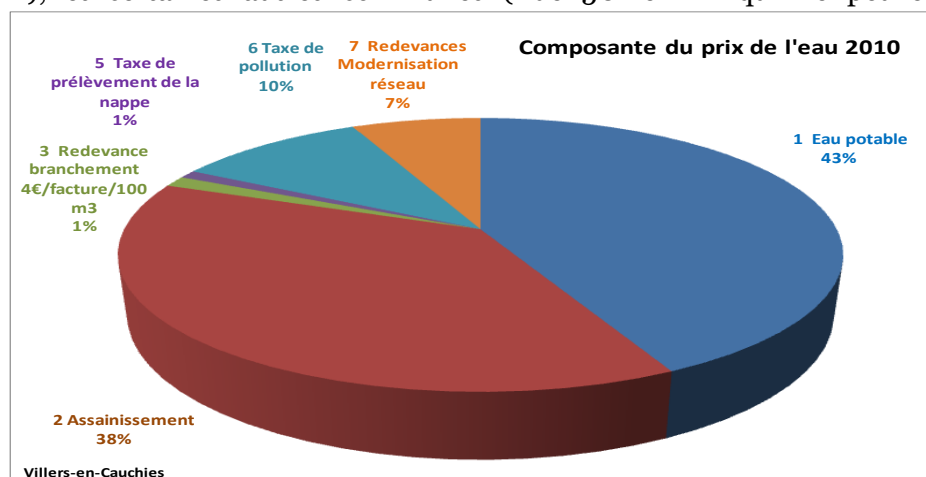
Les recettes d'investissement sont principalement abondées par un virement de la section de fonctionnement (100 880 €) ainsi que par un emprunt pour financer une partie du coût de la rénovation du château d'eau (131 500 €).

2.4.3 Composante du prix de l'eau :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale de l'eau potable et de l'assainissement (soit identique à 2009 : 3,13 € hors redevance de branchement). Cependant, les taxes de l'agence de l'eau, elles, augmentent légèrement.

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser (dossiers du captage et du château d'eau), il nous a été fortement recommandé d'assujettir la régie des eaux et de l'assainissement à la T.V.A (5.5 %). La récupération de la part de TVA sur les travaux réalisés dans l'année, permettra de limiter le recours à l'emprunt et, au final, d'éviter une augmentation trop forte du prix de l'eau. Le conseil municipal a donc décidé de suivre les recommandations de la Direction Départementale de l'Agriculture.

En conséquence, le prix de vente de l'eau de la commune pour 2010 sera porté à 3,15 € HT/m³ (soit 3,323 € TTC/m³ hors redevance de branchement). Il reste bien inférieur au prix moyen constaté sur le bassin Artois Picardie (3,87 €/m³), et certaines autres communes (+de 5€ le m³) qui ne peuvent malheureusement plus maîtriser leur prix de vente.



2.5 Résumé des réunions de Conseil Municipal

2.5.1 Sacristie : projet de restauration

La sacristie est en très mauvais état et « menace ruine à moyen terme » si rien n'est fait (étude-diagnostic sur l'église - 2003).

Le conseil municipal confie à M. Vincent BRUNELLE (Architecte en Chef des Monuments Historiques - ARRAS):

- une mission destinée à chiffrer le coût d'une restauration par une entreprise spécialisée. Dans le détail, celle-ci comporterait la réalisation d'un dossier estimatif, de relevés et d'un rapport pour un montant de 4.500 € HT (5.382 € TTC).

- une mission de maîtrise d'œuvre incluant à la fois l'organisation de l'appel d'offres et la désignation de l'entreprise de restauration mais aussi le suivi et la réception des travaux. Montant de la prestation : 4 724 € HT subventionnés à hauteur de 80 % par les Conseils Général et Régional.

Pour mémoire, l'étude sur la sacristie sera prise en charge à hauteur de 80% par le Conseil Général et le Conseil Régional car le bâtiment est labellisé «FONDATION DU PATRIMOINE». En cas de réalisation par des professionnels du patrimoine, la commune obtiendra de fortes subventions, bénéficiera d'une garantie sur les travaux et récupérera une grande partie de l'étude - diagnostic sur l'église (2003).

2.5.2 Désaffectation de bâtiments communaux

Le logement de fonction de l'école Marie CURIE n'accueille plus aucun enseignant en résidence. En conséquence, le conseil municipal décide de demander à M. le Préfet la désaffectation des locaux.

Suite au récent regroupement scolaire sur le site Marie CURIE, la commune a reçu, de l'Etat, l'accord de désaffectation des bâtiments scolaires et du logement de fonction situés sur la place Roger SALENGRO. Le conseil municipal entérine cette décision pour créer dans les locaux concernés une cantine et une garderie.

2.5.3 École

- Achat d'un lecteur/graveur CD/DVD pour compléter le Tableau Blanc Interactif ;
- Remplacement d'une imprimante (bureau de la directrice) ;
- Octroi d'une subvention pour l'achat de 32 dictionnaires ;
- Dotation d'un budget 2010/2011 de 45€ par élève et 480€ pour le secrétariat.

Le conseil autorise Mr le Maire à solliciter les subventions afférentes aux travaux d'aménagement de l'école Marie Curie.

Dépenses	Montant	Taux	Montant	Part communale
Dortoir	26 000 € ht	70%	18 200,00 €	7 800,00 €
Salle motricité	12 000 € ht	70%	8 400,00 €	3 600,00 €
Parking 624 m ²	45 000 € ht	70%	31 500,00 €	13 500,00 €
Allée, enrobés	12 000 € ht	70%	8 400,00 €	3 600,00 €
Architecte et bureau de contrôle, assurances etc...	14 250 € ht	70%	9 975,00 €	4 275,00 €

2.5.4 Maintenance des alarmes des bâtiments publics.

Les élus confient la maintenance des alarmes de la mairie et de la salle des sports à la société SODITECHNA (coût du service : environ 984,31 € TTC).

2.5.5 Bibliothèque municipale, budget de fonctionnement 2010.

La bibliothèque municipale connaît un regain de fréquentation depuis sa reprise en main, en 2008, par des bénévoles passionnées et dynamiques. Afin de renforcer l'attractivité de cette structure culturelle, M. le Maire propose de créer un relais médiathèque départementale (mise à disposition

de CD et DVD en plus des livres) et d'augmenter la participation financière communale à hauteur de 1,50 € par an et par habitant pour enrichir et diversifier les collections existantes. L'augmentation de la dotation budgétaire est, par ailleurs, impérative pour obtenir une subvention du Conseil Général destinée à la modernisation des locaux de la bibliothèque.

Les élus se prononcent favorablement.

2.5.6 Cantine et garderie : fixations des tarifs 2010

Évolution du prix de vente du ticket pour la cantine :

Prix d'achat repas 2009	Proposition prix d'achat repas 2010	Prix vente ticket repas 2009	Proposition prix vente ticket repas 2010
2,33 € /unité	2,38 € /unité (+ 2,15 %)	2,58 € /unité	2,70 € /unité (+ 4,65 %)

Évolution du prix de vente du ticket pour la garderie :

Prix de vente carton garderie 2009	Proposition prix de vente carton garderie 2010
8,60 € (10 H)	9 € (10 H) (+ 4,65 %)

2.5.7 SIVOM : participation communale 2010

Chaque année, la commune se doit de verser une participation au SIVOM d'AVESNES-LES-AUBERT pour couvrir les frais de fonctionnement de la station d'épuration (environ 18.500 €) et rembourser la dette en cours (21.000 €). Mr le Maire propose d'acquitter les 18.500 € sous forme de centimes syndicaux et le reste en participation directe (prélèvement sur le budget communal). A l'unanimité, les élus se prononcent favorablement.

2.5.8 Participation SIDEC 2010

Chaque année, la commune doit verser sa participation au frais de fonctionnement du SIDEC (Syndicat Intercommunal d'Électrification du Cambrésis). Mr le Maire propose d'utiliser, comme précédemment, les centimes syndicaux. Les élus approuvent à l'unanimité.

2.5.9 Renouvellement du parc des extincteurs

Le remplacement de 18 extincteurs vétustes est à prévoir pour 2011 (13 à pression auxiliaire et 4 à pression permanente âgés de dix ans, un automatique âgé de 20 ans). L'opération s'élèverait à 1 403,50 € HT soit 1 678,59 € TTC. Les élus acceptent la proposition de la société STOPFLAM.

2.5.10 Salle des fêtes et de réception : tarifs et modalités de location 2010

SALLE DES FÊTES	TARIF VILLERS 2009	TARIF VILLERS 2010	TARIFS "EXTÉRIEURS"2009	TARIFS "EXTÉRIEURS"2010
1 JOURNÉE	500 €	500 €	600 €	650 €
3/4 heures (vin d'honneur)	183 €	200 €	200 €	250 €
1 JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE	154 €	200 €	200 €	250 €
CHAUFFAGE	80 €/jour	80 €/jour	80 €/jour	80 €/jour
CAUTION	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

SALLE DE RÉCEPTION	TARIF VILLERS 2009	TARIF VILLERS 2010	TARIFS "EXTÉRIEURS"2009	TARIFS "EXTÉRIEURS"2010
1 JOURNÉE (repas)	168 €	200 €	200 €	250 €
3/4 heures (vin d'honneur)	84 €	100 €	100 €	150 €
1 JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE	84 €	100 €	100 €	125 €
CHAUFFAGE	-	50 €/jour	-	50 €/jour
CAUTION	1 000 €	1 000 €	1000 €	1000 €

Propositions de modification des modalités de location :

- Paiement à la réservation (associations et particuliers)
- Octroi de 2 gratuités de salle/an (week-end) pour les associations locales réparties comme suit : 1 salle des fêtes ou de réception (suivant l'ampleur de la manifestation) + 1 salle de réception (arbre de Noël, concours de belote,...) en période creuse (décembre-janvier).
- Réservation 2 ans à l'avance pour les gratuités offertes aux associations locales.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er mars 2010 pour les nouvelles demandes avec acompte à la réservation de 50% du montant de la location et le solde 1 mois minimum avant. Accord pour valider la modification des modalités pour la gratuité pour les associations qui doivent réserver 1 à 2 ans à l'avance.

2.5.11 Location du parc communal

A l'heure où s'élabore un règlement de location des salles communales, il est judicieux de s'interroger sur la mise à disposition du parc communal. M. le Maire sollicite l'avis des élus pour finaliser au mieux ce document contractuel. A l'unanimité, les élus refusent de louer le parc qui reste ouvert à tous. Cette décision sera inscrite dans le règlement de location.

2.5.12 Centre de Loisir Sans Hébergement 2010

Le Centre de loisir fonctionnera trois semaines du 5 au 23 juillet 2010.

Le conseil municipal valide les différents montants pour le centre aéré de 2010.

	2009	2010			
Garderie	2,70 €	3,50 €			
Repas	2,30 €	2,50 €			
Plein tarif	5,00 €	6,00 €			
Rbt CAF	2,00 €	2,00 €			
Tarif - Rbt CAF	3,00 €	4,00 €			
			avec CAF	sans CAF	
	Durée 14 jours		56,00 €	84,00 €	
Droits d'adhésion	6,00 €	7,00 €	63,00 €	91,00 €	Tarif Villers
Majoration extérieur	0,00 €	7,00 €	70,00 €	98,00 €	Tarif extérieur

2.5.13 Rémunérations : directeur, sous-directeur et moniteur

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal fixe comme suit les rémunérations du personnel d'encadrement du centre aéré 2010 :

- Directeur : animateur territorial principal à temps complet au 2^{ème} échelon, indice brut 416 majoré 370
- Directrice adjointe : adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} échelon, échelle 04, indice brut 298 majoré 291
- Moniteurs : adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} échelon, échelle 3, indice brut 297 majoré 290 travaillant du 05 au 23 juillet 2010.

2.5.14 Indemnités kilométriques

Le Directeur est appelé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du centre aéré. Les élus accordent les indemnités kilométriques au barème en vigueur pour les personnels des collectivités territoriales.

2.5.15 BUDGET DES EAUX - Admission en non-valeur

M. le Percepteur sollicite le Conseil Municipal afin de mettre en non-valeur des titres pour lesquels il n'a pu obtenir le recouvrement : le conseil municipal décide à l'unanimité, de continuer les poursuites.

2.5.16 Vente de vélos.

La commune est propriétaire d'une quinzaine de VTT qui avaient été mis à disposition de l'école. Depuis longtemps déjà, ce matériel n'est plus utilisé et s'abîme. Dans ce contexte, M. le Maire propose de vendre les vélos au prix de vingt euros l'unité. Vote à la majorité des élus qui demandent de limiter les ventes par foyer en cas de forte demande.

2.5.17 Cadeaux de naissance.

Mr le Maire propose d'offrir un cadeau lors des naissances à VILLERS-EN-CAUCHIES. Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

2.5.18 Emplois estivaux - service technique.

Mr le Maire propose de reconduire deux postes d'auxiliaires pour les besoins du service technique en période estivale. Les élus se prononcent favorablement.

2.5.19 Étude diagnostic des réseaux d'assainissement et du bassin versant du vert fossé

B&R ingénierie Nord (MARCQ-EN-BARCEUL) mène actuellement une étude-diagnostic des réseaux d'assainissement et du bassin versant du vert fossé, zonage d'assainissement pluvial. Le marché initial prévoit une phase de mesures et d'instrumentation sur les réseaux d'assainissement (phase 3) sur la base de 8 points de mesures.

Suite aux conclusions de la phase 2, et pour les besoins de la modélisation, la mise en place de 8 points de mesures semble insuffisante et ne permettra pas de caler finement le modèle, compte tenu de la configuration du réseau (maillage du réseau principal de la rue de Cambrai). Il est donc hautement préférable que la phase de mesures soit réalisée sur 11 points.

Mr le Maire propose de signer un avenant avec B&R pour la mise en place de 3 points de mesures supplémentaires. A l'unanimité, Mr le Maire est autorisé à signer l'avenant de 4.838,75 € HT et intègre la location du matériel (3 instruments de mesure de hauteur et vitesse), les analyses effectuées par un laboratoire agréé sur ces 3 points ainsi que les heures de main d'œuvre.

2.5.20 Évaluation des risques professionnels et création d'un document unique

Afin d'être en conformité avec la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 sur l'évaluation « a priori » des risques pour la santé et la sécurité des salariés de la commune, le conseil municipal choisi le BUREAU VERITAS (1.200€ HT) pour transcrire les conclusions dans un document unique conformément au décret n° 2001-16 du 5 novembre 2001.

2.6 Bibliothèque

Votre bibliothèque municipale deviendra prochainement médiathèque-relais. Grâce à cette transformation, vous pourrez bénéficier, en plus des livres, d'un large choix de films DVD et de CD musicaux mis à disposition par le Département qui œuvre à la diffusion de la culture, y compris en zone rurale.

Les bibliothécaires.

2.7 Concours maisons fleuries

Afin d'embellir la commune, la municipalité organise un concours des maisons fleuries. **Ce concours est ouvert à tous sur simple inscription en mairie.** Il est basé essentiellement sur la qualité et la quantité des plantes, la diversité, l'harmonie du décor floral et son intégration à la maison.

Le jury passera dans la première quinzaine du mois de juillet, et la remise des prix aura lieu le lundi 4 Octobre, lors du concert d'automne.

Tous à vos binettes, à vos arrosoirs et bon courage.

Le comité.

2.8 Centre de Loisirs Sans Hébergement

Cette année, le C.L.S.H sera dirigé par une nouvelle équipe : Thomas STEFANCZYK (directeur) et Florine SAUTIER (sous-directrice) avec le concours de nombreux animateurs. Il fonctionnera du lundi 5 juillet au vendredi 23 juillet 2010, date à laquelle se déroulera la fête de clôture.

Bonnes vacances ensoleillées à tous les participants.

C.L.S.H 2010

Les parents, qui ont inscrit leur(s) enfant(s) au centre aéré, sont cordialement invités à une **réunion d'informations** qui se tiendra le :

VENDREDI 2 JUILLET 2010 - 18 H 30
Salle de réception

Le directeur

3. TRAVAUX

3.1 Valorisation du terrain face mairie

Le terrain public, qui se trouve en face de la mairie, est en friche depuis une bonne dizaine d'années. Le Conseil Municipal a décidé d'y construire quelques logements destinés prioritairement à des Aînés villersois ayant des revenus modestes. Ce projet est confié à un bailleur social, HABITAT 62/59, qui achètera le terrain à la commune dès que les services de l'État auront donné leur feu vert sur ce projet. Leur réponse devrait parvenir en mairie dans les prochaines semaines.

3.2 Nettoyage du dépôt

Suite à de nombreux dépôts de matériaux, le terrain du Conseil Général (rue de Saulzoir) est devenu, depuis ces dernières années, une décharge sauvage et un repère d'animaux nuisibles (renards, rats,..) qui provoquaient des nuisances pour les riverains. Un nettoyage s'avérait nécessaire.



En accord avec les services du Département, le Conseil Municipal a décidé de déblayer complètement de cet endroit. Avec le soutien logistique de l'entreprise DESCAMPS et de deux Agriculteurs de la commune, des camions et des remorques de terre végétale ont été acheminés dans le chemin de l'arbriselle.

Dans les semaines à venir, les gravats seront évacués en décharge. Cette opération, financée par le Conseil Général, coûtera plusieurs milliers d'euros. Les restes de tuyaux en béton et des tôles seront conduits en déchèterie par les agents communaux.

Ultérieurement, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, cet espace sera réhabilité en zone naturelle.

3.3 Chemin de l' « arbriselle »

Il y a une douzaine d'années, une partie du chemin de l' « arbriselle » (connu sous le nom de chemin à JO) a été remise en état et « végétalisée » entre la rue Joliot-Curie et le calvaire. Au fil des ans, il est devenu un lieu de promenade très apprécié des Villersois(es).

Aujourd'hui, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir bientôt au public le deuxième tronçon de ce chemin, celui qui va de la rue de Saulzoir au château d'eau. Pour ce faire, des travaux très lourds ont été engagés et se poursuivent actuellement.



Cet espace, qui est totalement à l'abandon depuis une quarantaine d'années après avoir été un lieu d'enfouissement de déchets, fait l'objet d'une vaste opération de nettoyage et d'embellissement. Des agents communaux n'ont pas ménagé leurs efforts. Le remblai de la décharge a été étalé. Avec l'aide de plusieurs agriculteurs bénévoles, de nombreuses remorques de terre végétale provenant du dépôt du CG ont été étendues. Arbres, arbustes et broussailles, qui gênaient le passage, ont été abattus. Dans les prochains mois, du ternaire revêtira toute la longueur. Puis, les accotements seront stabilisés et « végétalisés » après obtention de subventions dans le cadre du projet « trame Verte - trame Bleue » du Pays du Cambrésis.

3.4 Sécurité routière

3.4.1 Parking du monument aux Morts

Dans le but de faciliter et d'optimiser le stationnement, le parking du monument aux Morts a été modifié (création et augmentation du nombre de places). Cette expérimentation se terminera à la fin de l'année. Si les résultats sont satisfaisants, elle débouchera alors sur la programmation de travaux pour un marquage en dur avec la modification du trottoir et de la bordure.

4. FESTIVITÉS et SORTIES

4.1 Inauguration de l'extension de l'école Marie CURIE

En septembre dernier, après plus d'un an de travaux (2008-2009), l'école Marie CURIE, dotée de quatre classes supplémentaires, a ouvert ses portes, en temps et en heure, pour accueillir les enseignants et leurs 132 élèves. Restait à inaugurer le nouveau bâtiment, ce qui fut fait le samedi 30 janvier 2010.

Le temps sec et froid n'avait pas rebuté les nombreux officiels ¹ et les Villersois(es) qui témoignaient, par leur présence, de leur attachement à l'école de la République et aux valeurs dont elle est porteuse.

En début de cérémonie, c'est à M^{me} Delphine BATAILLE que revint l'honneur de couper le ruban tricolore. M. le Maire prit ensuite la parole pour saluer chaleureusement l'ensemble des invités, faire l'historique de ce dossier mais aussi rappeler l'importance de l'école pour les jeunes générations et l'avenir du pays. Il en profita pour remercier les partenaires financiers de la commune (Etat, Département, sénateur Jean-René LECERF et le Crédit Agricole représenté par Frédéric POULAIN, Directeur de l'agence d'AVESNES-LES-AUBERT) sans lesquels ce projet, indispensable à la vie d'une commune et à son développement, n'aurait jamais vu le jour.



Après le dévoilement de la plaque d'inauguration et les allocutions des officiels, le public fut convié à un vin d'honneur et à une visite de l'établissement, occasion, pour chacun, de constater la qualité des lieux, par ailleurs dotés des nouvelles technologies dans le cadre de l'école numérique rurale.

Avec ce bel équipement, la Municipalité a choisi le meilleur pour ses enfants, avec l'ambition de donner à chacun les moyens de construire sa réussite.

4.2 Parcours du cœur

Le 1^{er} Parcours du cœur a été créé le 9 mars 1975. Depuis, cette action de prévention s'est fortement développée. Les 1 500 participants de la première édition ont rapidement été depuis rejoints par des dizaines de milliers de personnes dans toute la France. Le dimanche 25 avril dernier, la commune de Villers-en-Cauchies s'est, à nouveau, associée à cette manifestation dont le but premier est d'œuvrer pour une meilleure santé du cœur sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie. Le départ de la marche a eu lieu, comme d'habitude, dans la cour de la mairie. Sous un ciel relativement clément, les participants ont effectué, à leur rythme et selon leur envie, l'un des quatre parcours préparés à leur intention (5, 7, 10 ou 11,5 km). Comme le veut la tradition, ils ont été accueillis, au retour, avec une boisson chaude et des viennoiseries.



¹ M. Etienne STOCK (Sous-Préfet de Cambrai), MM. Jean-René LECERF et Jacques LEGENDRE (Sénateurs du Nord), M. Christian BATAILLE (Député du Nord), Mme Delphine BATAILLE, (Vice-présidente du Conseil Général du Nord et Conseillère Générale du canton), M. Patrice FACON (Inspecteur de l'Éducation Nationale) et plusieurs maires des environs.

4.3 Sortie FOOT

Contrairement à l'année dernière, la sortie football a eu lieu en fin de saison et par un temps beaucoup plus clément. C'est pour assister au match VAFC – LE MANS du 17 avril que 32 jeunes et 8 accompagnateurs ont fait le déplacement. Ce match ne fut pas haletant et s'est terminé par une défaite de Valenciennes 1 à 0. Malgré la contre-performance de l'équipe locale, les jeunes Villersois sont revenus satisfaits, heureux d'avoir effectué une sortie sous le soleil et dans la bonne humeur. Ce déplacement a pu se concrétiser grâce aux bénéfices réalisés lors du repas de la Saint-Sylvestre qui était organisé par « Villers-en-Fête ».

4.4 Noces d'Or

Le 6 février dernier, Bernard et Marie-Madeleine BUCHARD-LEROY ont été accueillis en mairie et mis à l'honneur à l'occasion de leurs noces d'or qui se sont déroulées en présence de leurs familles et de nombreux amis, élus et membres du C.C.A.S. Le premier magistrat a retracé leurs carrières professionnelles et a tout particulièrement rappelé l'implication de Bernard dans la vie communale entre 1989 et 1995.

Au terme de cette évocation, Marie-Madeleine et Bernard ont manifesté clairement leur désir de poursuivre leur vie ensemble. Après les avoir félicités, des élus ont fêté dignement l'heureux couple en leur remettant, comme le veut la tradition, un diplôme, un cadeau et des fleurs.

Le Conseil Municipal renouvelle ses vœux de bonheur aux jeunes remariés.



4.5 Repas des Aînés

Par une belle journée ensoleillée, le dimanche 18 avril dernier, s'est tenu le repas des Aînés ouvert à tous les Villersois(es) âgés de 60 ans et plus. Jadis programmée en septembre ou octobre, cette manifestation a été déplacée, pour la première fois, au printemps.

A cette occasion, 135 personnes avaient répondu favorablement à l'invitation de la Municipalité. Après un hiver long et particulièrement grisâtre, nombreux étaient ceux qui ressentaient le besoin de se retrouver pour fêter le retour des beaux jours et partager un bon moment de convivialité.

Avant de remettre un cadeau aux doyennes et doyens de l'assistance (Marguerite SOURDEAU, Georges MARQUAILLE, Émilie et Roland BOURLET), M. le Maire a tenu, au travers d'une courte allocution, à saluer les Aînés présents, excuser les absents indisponibles pour raisons familiales ou de santé et remercier les élus (es) ainsi que les bénévoles pour l'énergie déployée dans l'organisation de cette réunion festive.

Après quoi, un repas gastronomique, préparé par le traiteur « LES OLIVIERS », a été servi aux convives tout au long de l'après-midi. Entre deux plats, les invités ont pu, selon leur envie ou leur état de santé, rester à table pour discuter ou s'adonner à la danse en profitant d'une animation musicale variée proposée par l'orchestre Jean-Pierre WADOWCZICK. En milieu d'après-midi, une belle démonstration de danse de salon a également été présentée aux invités. Des jeunes et des adultes de l'association « ELITE CLUB DANSE 2 » ont ainsi exprimé leur passion sur la piste et montrer toute l'étendue de leur talent en interprétant de nombreuses danses très appréciées du public. Vers 20 H 30, cette journée récréative s'est terminée, comme elle avait commencé, dans la gaieté.

- AVIS -

Les personnes intéressées par l'apprentissage ou la pratique plus soutenue de la danse de salon (Paso doble, Rock, Salsa, Tango, Valse, ...) peuvent contacter l'association « **ELITE CLUB DANSE 2** » au 06-88-42-57-81 après 18H00 ou se rendre sur le site : <http://eliteclubdanse2.free.fr>.

**Les entraînements ont lieu chaque mardi soir
Salle des fêtes – LA SENTINELLE**

Débutants : 19 H 00 - 20H 00

Moyens : 20 H 00 - 21 H 00

Confirmés : 21 H 00 - 22 H 00

4.6 1er mai - Fête du travail

Jour de mobilisation pour la défense du modèle social français, le 1^{er} mai est un jour de remémoration en hommage à tous ceux qui se sont battus pour arracher les avantages sociaux dont les Français disposent à ce jour. C'est également un moment festif au cours duquel sont mis à l'honneur tous les salariés qui contribuent actuellement, par leur travail, à la prospérité de leur entreprise et de notre pays.



La manifestation du 1^{er} mai a été l'occasion de récompenser officiellement 11 Villersois et Villersaises auxquels M. le Maire a décerné des diplômes et des médailles d'honneur du travail.

Au titre de la promotion 2010, ont été décorés :

Échelon ARGENT : M^{me} Florence JOACHIM-VANDAELE, MM. Roland BEAUVOIS et Jean-Luc COPIN.

Échelon VERMEIL : MM. Alain BLEUSE et Jacques LOUVION.

Échelon OR : M^{me} Christiane GOURDIN-DELCROIX, MM. Gérard HETUIN, Gilles LEROY, Jean-Marc NOULET et Jean-Marie TAQUET.

Échelon GRAND OR : M^{me} Sylviane RICHEZ-RUELLE.

M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal renouvellent aux récipiendaires leurs sincères félicitations.

4.7 Cérémonie du 8 Mai

Le 8 mai dernier, la commune a célébré le 65^e anniversaire de la victoire de 1945. Cette victoire mettait un terme à plus de cinq années de guerre. Cinq longues années de privations, d'exactions durant lesquelles l'Europe fut mise à feu et à sang sous le joug nazi.

Après le traditionnel dépôt de gerbe aux monuments aux morts, la parole a d'abord été donnée à M. Alain GERNEZ ², invité d'honneur, qui a lu le message commun des associations de Déportés en mémoire des victimes de la déportation et en hommage aux libérateurs des camps. Ce fut l'occasion de plaider en faveur d'un « monde de paix, de tolérance, de solidarité et d'amitié entre les hommes et les peuples » toujours possible si « l'humanité tire des leçons de ses erreurs passées ».



En écho à cette intervention, M. le Maire a fait resurgir le souvenir de tous ceux qui, par leur sacrifice, ont rendu possible l'effondrement du III^e Reich. Il a notamment rappelé l'action des résistants qui ont entretenu, au péril de leur vie, la flamme vacillante de la liberté dans la nuit de l'occupation et de la collaboration, celle des soldats de la France libre qui bravèrent tous les dangers pour continuer la lutte aux côtés des Alliés, sans oublier l'abnégation des « soldats de 40 » au cours des furieux combats de mai et juin. Leur contribution a permis à la France, redevenue elle-même, de s'asseoir, en mai 1945, à la table des vainqueurs du nazisme, retrouvant son rang en même temps que son honneur et sa souveraineté.

Au terme de cette allocution, le cortège s'est ensuite dirigé vers le cimetière où plusieurs gerbes ont été déposées sur les tombes des militaires français et britanniques morts au champ d'honneur au cours des conflits du XX^e siècle. Dans son discours, M. Richard DECEUNINCK, Président de l'association des Anciens Combattants, a tenu à rendre un hommage appuyé au contingent français

² Fils de M. Eloi GERNEZ, dernier Ancien Combattant 39/45 du village (résistant et déporté).

engagé dans la guerre d'Afghanistan. Avant que ne retentisse la Marseillaise interprétée tour à tour par les écoliers et la musique municipale, une minute de silence a été observée pour tous les militaires qui sont tombés là-bas depuis 2001.

4.8 Calendrier des prochaines festivités 2010 - Rappel

- 1^{ère} sortie des Aînés : samedi 19 juin
- Fête des écoles : samedi 26 juin
- Inter-villages : dimanche 4 juillet (A SAINT-AUBERT)
- voyage des Jeunes : samedi 10 juillet – parc ASTÉRIX
- Fête nationale : mardi 13 et mercredi 14 juillet
- Fête de clôture du centre de loisirs : vendredi 23 juillet
- Ducasse : dimanche 25, lundi 26 et mardi 27 juillet (course cycliste)
- Brocante et exposition de voitures anciennes : dimanche 3 octobre

5. VIE ASSOCIATIVE

5.1 A.T.T.V

Lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le samedi 22 mai dernier, le bureau a été renouvelé. Ont été élus : Richard LERICHE (président), Mickaël RENVERSEZ (vice-président), Stéphane LECOUF (secrétaire), Thierry LEROY (secrétaire-adjoint), Arnaud LEMAIRE (trésorier) et Jean-François LERICHE (trésorier-adjoint).

La saison est terminée depuis le début du mois de mai. Tous les objectifs ont été atteints. A l'exception d'une seule, toutes les équipes se sont maintenues dans leur catégorie respective.

L'association de tennis de table recrute. Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire, dès maintenant, en téléphonant au 06-20-39-63-15.

Le Président
Richard LERICHE

5.2 Vélo santé

Voilà un moment que les cyclos ont repris la route tous les dimanches matin de 8h à midi. Comme vous avez pu le lire dans la Voix du Nord ou le bulletin communal ou sur tract, l'association souhaite poursuivre son petit bonhomme de chemin et vous invite, si vous avez 15 ans et plus et un bon vélo, à rejoindre ses rangs afin d'étoffer l'effectif et assurer ainsi l'avenir du club. Bien entendu, on est là pour passer un bon moment et l'esprit de compétition est banni. Alors c'est sûr, il faut appuyer sur les pédales mais quel plaisir de le faire en étant assis !

Je n'ai jamais vu un cyclo revenir à la maison épuisé et trainant la langue sur le bitume! Toujours est-il que notre association est bien intégrée dans l'espace communal et représente, avec succès, notre village hors de ses frontières.

Comme toujours, la municipalité est aux cotés du VSV et tous ses membres se joignent à moi pour la remercier. C'est ainsi que le dernier évènement marquant fut la remise des coupe-vent imperméables le 24 Avril 2010 à la salle de réception en présence des élus et de la presse.



Notre volonté à court terme est d'aider la commune en tant que signaleurs lors de la course de la ducasse en juillet et j'invite tous les gens de bonne volonté à nous rejoindre pour cette après midi dédié à la petite reine et notre participation à la brocante d'octobre où tant de bras sont nécessaires pour la bonne cause. Ensuite viendra le temps de notre rallye annuel, le 3ème dimanche

d'Octobre où tout le monde est le bienvenu.

Alors! Qui d'entre vous va faire ce petit pas qui fera que nous seront un peu plus nombreux ?

J'ose espérer qu'il y en aura quelques uns. Le monde associatif évitant la sédentarité doit continuer à vivre à Villers.

Merci à ceux qui seront bientôt à nos cotés.

Pour le Président
Alain DENOYELLE (trésorier)

5.3 F.C.V

La saison se termine. Les dirigeants sont agréablement surpris des performances des Jeunes toutes catégories confondues. Grâce à des entraîneurs à la hauteur et à l'excellente formation dispensée par l'école de football, les joueurs sont bien préparés. Toutes les équipes se sont bien comportées : les U 11 se défendent bien, les U 13 sont champions pour la deuxième année consécutive, les U 15 sont deuxième de leur championnat et les U 17 sont allés jusqu'en demi-finale de la coupe du Cambrésis. Seuls les Séniors n'ont pas donné le meilleur d'eux-mêmes à cause d'un manque d'entraînement.

Deux tournois sont encore à venir : le tournoi SYLLEBRANQUE le 27 juin après-midi et le tournoi SIX (Séniors) le 4 juillet 2010.

Pour la saison prochaine, le F.C.V recherche des joueurs toutes catégories ainsi que des dirigeants bénévoles.

Le Président
Rodolphe DANGREUX

5.4 Villers en fête

« Villers en fête » a organisé son premier grand loto le dimanche 7 mars 2010. Grâce à la forte mobilisation de ses adhérents, l'association est parvenue à toucher un public nombreux et motivé. Au cours de l'après-midi, de très nombreux lots, d'une valeur de 3 000 €, furent distribués. Les bénéficiaires de cette journée, cumulés à ceux du réveillon, vont servir à financer le voyage des Jeunes qui se déroulera début juillet ainsi que la sortie « foot ». Compte tenu du succès, une nouvelle édition est, d'ores et déjà, prévue l'année prochaine.

En collaboration étroite avec la Municipalité, l'association se concentre maintenant sur la préparation des prochaines festivités (Inter-villages, voyage des Jeunes, 14 juillet, 1^{ère} ducasse, brocante-exposition de voitures anciennes et bourse d'échange de pièces détachées, ...).

INTER-VILLAGES 2010

Cette année, « INTERVILLAGES » se déroulera à SAINT-AUBERT le dimanche 4 juillet 2010. La Municipalité de VILLERS et « VILLERS EN FÊTE » invitent les Jeunes (à partir de 10 ans) à s'inscrire pour défendre les couleurs de la commune lors de cette manifestation sportive amicale.

Prière de contacter M. Richard DECEUNINCK (03-27-74-93-25).

Merci à tous ceux qui nous apportent leur aide précieuse et appréciée.

Le Président
Richard DECEUNINCK

6. VIE INTERCOMMUNALE

6.1 Collecte des encombrants

La collecte des encombrants, organisée par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, a eu lieu le 18 mai dernier à la grande surprise de certains Villersois. La CAC tient à informer la population qu'elle ne distribue plus de tracts dans les boîtes aux lettres et qu'il revient à chacun de noter sur son agenda la date de l'opération de ramassage annoncée dans l'éco-guide distribué, dans chaque foyer, en début d'année.

6.2 Plantation de fleurs

Les brigades vertes de la CAC et le personnel communal viennent d'effectuer le fleurissement de la commune. Des plantes annuelles ont été repiquées dans les différents bacs installés le long des rues, dans les parterres autour de l'église, à l'entrée du cimetière, au pied du monument aux Morts, aux entrées du village et face à la Mairie. Cette opération d'embellissement du village est financée par la communauté.

6.3 Fonds de concours communautaire

Dernièrement, le conseil communautaire a décidé d'attribuer, à chacune des communes membres qui le demandera, une enveloppe de 100 000 euros pour des projets d'équipement (mobiliers et immobiliers) à réaliser sur la période 2010-2014. Le Conseil Municipal compte utiliser prioritairement cette aide pour des travaux de première urgence concernant la modernisation de la régie des eaux. Cette subvention servira notamment à financer la recherche d'un nouveau captage.

7. VIE PRATIQUE : INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Message associatif

Association François Aupetit

VAINCRE LA MALADIE DE CROHN ET LA RECTO-COLITE HÉMORRAGIQUE
Reconnue d'utilité publique par décret du 14 août 1996 - J.O. du 22 août 1996
Agrément de représentation des malades devant les instances de santé – J.O. 22 mars 2007

Des maladies souvent taboues dont on ne parle pas assez

Les maladies inflammatoires chroniques intestinales appelées MICI, dont font partie la maladie de Crohn et la Rectocolite hémorragique concernent 200 000 malades en France, dont 10 000 dans le Nord-Pas-de-Calais, une des régions les plus touchées par les MICI.

L'Association François AUPETIT créé en 1982 par Jeanine AUPETIT, dont le siège est à Paris, se bat contre ces maladies. Elle mobilise les chercheurs, et soutient les malades et leurs proches. Cette association regroupe 22 antennes régionales qui proposent des services de proximité aux malades : rencontres conviviales, écoute, organisation de conférences...

M^{me} Isabelle MARCZAK a rejoint l'équipe afa Nord Pas De Calais comme déléguée départementale, avec l'envie de s'investir au plus près des malades.

Mail : afa59@afa.asso.fr
Site de l'association : www.afa.asso.fr

7.2 Nid de guêpes ou d'abeilles

Il existe, en France, des milliers d'espèces de guêpes et d'abeilles et seules quelques-unes nous embêtent, (pas plus de 4 espèces). Lorsque vous avez un nid dans votre maison ou votre jardin, vous avez le réflexe (bien légitime) d'appeler les pompiers qui ne s'occupent plus de ces problèmes. En présence de guêpes, vous êtes donc invités à prendre contact avec une société spécialisée qui vous débarrassera des intrus et facturera ses services autour de 80 Euros. S'il s'agit d'abeilles, il existe un moyen économique, écologique et humainement enrichissant de procéder : appeler un apiculteur qui récupérera l'essaim. Sa prestation sera gratuite et permettra de ne pas tuer ces insectes qui jouent un rôle capital dans la pollinisation des fleurs mais sont très menacés par l'agriculture intensive). Si nécessaire, vous pouvez téléphoner à Monsieur Bernard LEBECQ, apiculteur à Saint-Vaast-En-Cambrésis (03 27 37 00 65 ou 06 09 63 52 42).

7.3 GDF : N° de téléphones utiles

- **Urgences gaz naturel** : appeler le GrDF au 0 800 47 33 33 (*appel gratuit depuis un poste fixe*)
- Pour le **raccordement au gaz naturel** : appeler le GrDF au 0 810 224 000 (*prix d'un appel local*)
- Si vos administrés ont un **contrat** de gaz naturel ou d'électricité **Gaz de France DolceVita** : **09 69 324 324** (*appel non surtaxé*) OU www.dolcevita.gazdefrance.fr

7.4 S.I.V.O.M : aide a domicile

Madame, Monsieur,

Votre confort de vie est notre priorité, nous sommes attentifs à vos besoins, nous souhaitons être à votre écoute, à vos côtés, et vous accompagner dans les actes courants de votre vie.

Le SIVOM d'Avènes les Aubert a cette vocation, il possède l'agrément simple et l'agrément qualité, et son professionnalisme est reconnu par tous.

Contactez nous, interrogez-nous, rejoignez-nous, nous vous serons totalement dévoués.

Sentiments respectueux,

La Directrice,

Laurence BOSSU



Ménage, course, préparation des repas, lessive, repassage, toilette, Besoin d'un peu d'aide ? Nous sommes là pour vous aider !



SIVOM D'AVESNES LES AUBERT
3 Rue Camélinat BP 65
59129 AVESNES LES AUBERT

T21 : 03.27.37.08.70 ou
03.27.37.08.29
Fax : 03.59.04.92.56
Email :

Vous êtes retraité (e)

Vous cherchez une Aide a Domicile

Nous répondons à vos questions

SIVOM D'AVESNES LES AUBERT
Service d'Aide à Domicile



Notre Priorité : Votre Satisfaction

Téléphone : 03.27.37.08.70 OU 03.27.37.08.29

Fax : 03.59.04.92.56

Pourquoi choisir le SIVOM ?

Notre service est avant tout votre « partenaire de vie ». Nous encadrons nos aides à domicile par des formations et des réunions, nous vous accompagnons au plus près par l'identification personnalisée de vos besoins et par le suivi régulier de la relation d'aide.

Nous apportons tout le professionnalisme et la disponibilité nécessaire pour que vous vous sentiez en confiance, respectés, entourés, protégés.

Quel intérêt de passer par le SIVOM pour trouver une aide à domicile plutôt que de faire cette démarche moi-même ?

En nous choisissant, vous avez l'assurance que votre aide à domicile a de l'expérience, a suivi des formations qui lui ont apportés des connaissances et aptitudes indispensables au bon exercice de son métier et qui est encadrée et suivie régulièrement tout au long de la prestation, sera remplacée en cas d'absence pour congés ou maladie (si vous le désirez bien sûr).

Le SIVOM travaille en qualité de prestataire.



Nous sommes prestataire de service, donc employeur des aides à domicile, vous n'avez rien à faire nous nous occupons de tout.

Comment fonctionne le réduction d'impôt ?

Le SIVOM a un agrément qualité délivré par l'Etat. A ce titre, toute les sommes versées au SIVOM au cours d'une année sont directement déductibles de vos impôts l'année suivante à hauteur de 50%.

Est-ce que je dois signer un contrat avec le SIVOM pour bénéficier du service d'aide à domicile ?

Oui ! Vous signez avec le SIVOM un contrat de prestation par lequel vous nous donnez l'autorisation de prendre en charge la mise en place et le suivi du service d'aide à domicile.

Ce contrat fixe les conditions de l'aide et est obligatoire, il est établi pour une durée d'un an renouvelable. vous n'avez aucun frais de gestion ou de résiliation à nous régler.

Notre souci est de vous assurer le maximum de flexibilité dans le service c'est pourquoi il peut-être revu et modifié à tout moment en fonction de votre situation.



Comment procéder-vous à la formation de vos aides à domicile ?

Un plan de formation annuel est élaboré de façon à ce que notre personnel puisse perfectionner ses acquis, renforcer son expérience, et ainsi apporter un regard professionnel sur leur mission auprès de nos bénéficiaires. Etre à votre écoute, respecter vos besoins.

Ces formations fournissent les méthodes, des idées complémentaires et leur permettent d'utiliser leurs acquis d'une façon plus pratique et efficace.

Puis-je participer au choix de mon aide à domicile ?

Nous vous présentons une ou plusieurs aide ménagère correspondant au mieux à vos besoins, le choix final vous appartient. Si vous désirez faire intervenir une personne de votre connaissance qui fait parti de notre personnel, il n'y a aucun problème sous réserve qu'elle soit disponible.

Par contre elle doit obligatoirement faire parti de notre personnel.

Est-ce toujours la même aide à domicile qui viendra à chaque fois ?

Oui. Nous connaissons l'importance d'avoir toujours affaire à la même personne. L'aide Ménagère est souvent le lien familial.



Les habitudes, les relations qui se créent, la connaissance du domicile sont autant de facteurs qui permettent d'assurer une qualité irréprochable de la prestation.

Notre priorité : Votre satisfaction !

N'hésitez pas à demander notre brochure pour plus d'information : conditions d'attribution, aides financières, fonctionnement du SIVOM, etc...

Nous sommes à votre écoute.

Nous effectuons à votre domicile un devis

SIVOM D'AVESNES LES AUBERT

3, rue Camélinat BP 65
59129 AVESNES LES AUBERT

Téléphones : 03.27.37.08.70
03.27.37.08.29

Fax : 03.59.04.92.56

Email :
sivom.avesneslesaubert@laposte.net

7.5 Cambrésis emploi



La Maison de l'Emploi en Cambrésis s'associe au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis pour vous informer des actualités « Emploi » et des actions menées sur le terrain par les partenaires Emploi - Formation - Insertion.

Après plusieurs années d'existence, la Maison de l'Emploi en Cambrésis et Cambrésis Emploi - PLIE ont fusionné pour mieux servir les Élus et les habitants avec l'ensemble des acteurs locaux. Les deux dispositifs continuent leurs actions respectives au sein d'une association support : « Cambrésis Emploi ».

C'est l'occasion de repenser le mode de fonctionnement et d'être encore plus à l'écoute de vos besoins et attentes.

Cette lettre, source d'information peut aussi servir à un dialogue, n'hésitez donc pas à réagir et à nous contacter !

Rappel :

Quelques chiffres clés...

(source Pôle Emploi Cambrai - Mai 2010)

Taux de chômage du bassin (en décembre 09) ... 13,9%

Taux de chômage Région Nord-Pas-de-Calais ... 13,2%

Taux de chômage national ... 9,6%

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi du bassin du Cambrésis en Mars 2010

Nombre de demandeurs d'emploi catégorie A <i>(personne sans emploi, devant faire des actes positifs de recherche d'emploi)</i>	8 940 personnes inscrites
Nombre de demandeurs d'emploi de longue durée <i>(> 12 mois)</i>	3 493 personnes
Nombre de demandeurs d'emploi de très longue durée <i>(> 24 mois)</i>	1 417 personnes
Part des seniors (50 ans et plus)	1 368 personnes
Part des femmes	3 896 personnes
Part des jeunes (moins de 25 ans)	2 341 personnes

Secteur Sanitaire et Social : des efforts à poursuivre !



La Maison de l'Emploi en Cambrésis avec le concours de Pôle Emploi a lancé début 2010 une enquête auprès des employeurs du secteur « santé et social »

afin de repérer bien avant les recrutements les besoins sur le territoire. Si ce secteur d'activité (avec celui des services à la personne), bénéficie de perspectives de développement et d'embauches, il n'en demeure pas moins un secteur difficile à satisfaire pour les recrutements tant les métiers exercés sont couverts de certifications spécifiques avec des formations plus ou moins difficiles et longues.

Les premiers résultats de l'enquête 2010 :

36% des employeurs ont répondu à l'enquête :
 Pour l'année 2010 **233 postes repérés**
 Pour l'année 2011 **154 postes repérés**

Le travail de repérage des métiers pour 2009 - 2010, sert donc de base pour orienter les prospections et valider les offres d'emplois à venir. Dans les prochains mois, un travail plus affiné sera effectué avec Pôle Emploi pour travailler sur le rapprochement des perspectives et des offres déposées afin de mieux évaluer sur quels métiers il faudra accentuer les efforts d'orientation et de formation professionnelle.

Classement des métiers les plus recherchés :

1 ASH (Agent de Service Hospitalier) / Agent de service	102
2 Aide Soignant	96
3 Infirmier	93
4 Secrétaire médicale	17
5 Auxiliaire de vie sociale	15,5
6 Kinésithérapeute	8
7 Préparateur en pharmacie	8

N'oubliez pas ! Vous cherchez des informations sur les pré requis des métiers du secteur santé ? Des établissements de formation ? Le contenu de formation ? Rendez-vous sur : www.trajecairesdeformations.com



...l'APRE : Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi

L'Etat peut vous aider à travers l'APRE : une Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi.

(sources d'informations avril 2010 - DIRECCTE Nord Valenciennes et <http://www.nord.pref.gouv.fr/>)

Le principe et le public concerné

Une aide personnalisée de retour à l'emploi peut être attribuée aux bénéficiaires du RSA, soumis à l'obligation de recherche d'emploi, afin de leur permettre de prendre en charge tout ou partie des coûts auxquels ils doivent faire face lorsqu'ils débute ou reprennent une activité, une formation professionnelle, ou une création ou reprise d'entreprise.

Les aides pouvant être sollicitées

- Aides à la mobilité
- Aides à l'accueil des enfants
- Aides associées à la formation
- Aides à l'accompagnement dans l'emploi
- Aides diverses liées à la reprise d'activité, ...

Le montant

Le montant de l'aide est fonction de la nature et du montant de la dépense engagée lors de la reprise d'emploi et ne peut dépasser un maximum de 3 000 € par année civile et par bénéficiaire.

La démarche

S'adresser obligatoirement à son conseiller ou référent, qui est le seul habilité à examiner la faisabilité de l'aide :

- Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) ;
- PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ;
- Mission Locale ;
- Pôle Emploi ;
- Conseil Général.

Pour connaître les dépenses éligibles, téléchargez le tableau sur le site :

http://www.nord.pref.gouv.fr/images/actions_etat/tableau_depenses_eligibles.pdf



Ateliers de découverte des métiers du Bâtiment

Le PLIE met en place une **action de formation spécifique avec le concours du Conseil Régional et du centre de formation FORMATECH** à Solesmes sous la forme d'**Ateliers de découverte des métiers du Bâtiment** (sécurité au travail, maçonnerie gros oeuvre, aide chauffagiste, électricité, bâtiment, pose de plaques de plâtres) **du 14 juin au 2 juillet 2010.**

Les personnes intéressées

peuvent se rapprocher des référents du PLIE :

- **Mme Florence BOITAUX**
pour le secteur de Cambrai 09 79 71 71 49
- **M Jean-Yves THERET**
pour les secteurs de Avesnes-les-Aubert et Caudry ... 03 27 72 44 90
- **Mme Marie-Christine DEPARIS**
pour les secteurs de Solesmes et Caudry 03 27 72 66 90
- **Mlle Emilie POTIER** pour le secteur du Cateau ... 09 65 32 17 62



CAMBRESIS EMPLOI

30 place Aristide-Briand - 2^{ème} Etage
59400 CAMBRAI



Service **Maison De l'Emploi** : Tél. 03 27 70 01 29 - Fax 03 27 78 76 64

Service **PLIE** : Tél. 03 27 74 05 82 - Fax 03 27 74 68 86

Courriels : mdecambresis@wanadoo.fr / pliecambresis@wanadoo.fr

Directrice des deux dispositifs : Valérie Delay - 06 75 94 32 69



La Communauté d'Agglomération de Cambrai, les Communautés de Communes du Cambrésis

7.6 Affiche « intervillages »

SAINT-AUBERT

3^{ème} RENCONTRE

inter villages

DIMANCHE 4 JUILLET 2010

A 10H30

AU STADE

MUNICIPAL

***Buvette et
restauration
sur place***

**AVEC LA PARTICIPATION DES EQUIPES DE HASPRES
VILLERS-EN-CAUCHIES, SAULZOIR
AVESNES-LES-AUBERT, SAINT-VAAST EN CAMBRESIS
SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI, SAINT-AUBERT**

I.P.N.S